

paix qu'il rapporte¹. Discours habile — vraisemblablement sincère — où l'orateur passe sur les conditions qui répugnent le plus aux Athéniens, notamment sur l'abandon au Roi des cités d'Asie. Cette clause fait repousser le traité, et le peuple s'en prend aux négociateurs, qu'il frappe durement. Sur la proposition de Callistratos ils sont condamnés à l'exil² pour avoir mené les négociations « contrairement aux instructions écrites³ ». On imagine sans peine la douleur que dut éprouver Andocide à renoncer encore une fois à la vie politique, à perdre le fruit de plus de vingt ans d'efforts et d'une patience que rien n'avait rebuté. Il avait environ cinquante ans ; après ce bannissement nous ne savons plus rien de lui.

*Le personnage.
Son caractère.*

Dès le moment où Andocide eut dénoncé d'anciens amis politiques il fut l'objet de haines farouches qui, nous l'avons vu, ne désarmèrent jamais. Sa vie ne fut qu'une lutte sans répit. On serait d'abord tenté de donner de cette vie, si pleine d'agitation, d'épreuves cruelles, d'étranges revirements, l'explication la plus simple : un jeune homme de famille illustre se laisse, par de mauvais compagnons, entraîner à une faute grave et se fait d'implacables ennemis qui le forcent à s'exiler ; c'est, au surplus, un véritable Athénien, passionné de politique : il a

1. Voir page 81 et suiv.

2. Philochoros et le pseudo-Plutarque ne parlent, en effet, que de bannissement. Démosthène (XIX, 278) dit d'abord que ces ambassadeurs furent condamnés à mort, et, plus loin, ne parle plus que d'exil : F. Staehelin (*Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, V, 1905, p. 60), suivi par Foucart, pense que les accusés s'attendant à un arrêt de mort (le vote de l'assemblée faisant pressentir celui des Hélistes) partirent en exil avant le jugement. Voir, à ce sujet, K. Fuhr, *Berliner Phil. Woch.* 1904, p. 1123-4.

3. Voir p. 83, note 4, et P. Cloché, *La politique de l'Athénien Callistratos* (391-361), *Revue des Et. anc.*, XXV, 1923, p. 5-32.